YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/SB/EN

DECISION N° 2001/368

OBJET : Convention de prestations de service relative aux représentations "Poésie et musiques" - conclue avec Monsieur René FARABET, acteur.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Commune organise des représentations "Poésie et musique" à l'Orangerie de la Propriété Caillebotte à Yerres, le dimanche 20 janvier 2002 à 15h00 et 17h00 et le Mercredi 23 janvier 2002 pour les scolaires (horaire à définir),

D E C I D E

DE signer une convention de prestations de service avec Monsieur René FARABET, demeurant 21, rue Gutemberg – 92100 BOULOGNE sur SEINE, pour un montant de 1.143,37 Euros,

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la Commune, exercice 2002, fonction 3, sous fonction 33, nature 6042.

Fait à Yerres, le 13 novembre 2001

MAIRIE

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
22 NOV. 2001
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE